



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Secteur de projet Albert 1^{er} - lot 2 : déclassement partiel de la parcelle cadastrée section Q n°229

Séance du 17 décembre 2020

Convocation du 11 décembre 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à 19 h 30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le onze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, en visioconférence en direct sur le site sceaux.fr

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, MM. Numa Isnard, Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etait représentée :

Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy

Secrétaire de séance :

M. Philippe Laurent

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 17 décembre 2020

OBJET : Secteur de projet Albert 1^{er} - lot 2 : déclassement partiel de la parcelle cadastrée section Q n°229

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2141-2,

Vu le code de la voirie routière,

Considérant que la parcelle cadastrée section Q n°229p – lot B, d'une superficie totale de 105 m², constitue un délaissé de voirie résultant de l'aménagement de la rue Albert 1^{er} et de l'avenue Raymond-Poincaré dans les années 1930, identifié comme propriété de la ville de Sceaux sur le plan d'alignement de la rue Albert 1^{er} approuvé le 10 février 1947,

Après en avoir délibéré, à la majorité (5 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby ; 1 abstention : Mme Liliane Wietzerbin)

CONSTATE l'absence d'affectation de la parcelle cadastrée section Q n°229p à un usage public.

PRONONCE le déclassement du bien du domaine public communal.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

